



Arguments

Situation de départ

Un besoin croissant de soins

Le nombre de personnes nécessitant des soins augmente massivement. La population devient de plus en plus âgée et a besoin de soins infirmiers. Le nombre de personnes de plus de 65 ans va presque doubler en 15 ans (2014 à 2030)¹. La proportion de personnes souffrant de maladies chroniques et multiples ne cesse d'augmenter².

Pénurie croissante de soignants qualifiés

La pénurie de soignants est une réalité depuis longtemps. Actuellement en Suisse, plus de 11'700 postes dans les soins ne sont pas pourvus, dont 6'200 postes d'infirmières et infirmiers.³ Aucune autre profession ne compte autant de postes non pourvus. Et ce n'est que la partie visible de l'iceberg, car de nombreuses organisations ne mettent même plus au concours leurs postes vacants.

Le besoin de soignants supplémentaires est élevé. Entre 2019 et 2029, 70'500 soignants supplémentaires seront nécessaires, dont 43'200 infirmières et infirmiers. D'ici 2029, un tiers du personnel infirmier nécessaire ne sera pas formé en Suisse, soit 14'500 infirmières et infirmiers qui manqueront.⁴

Faible durée de l'exercice professionnel

Plus de 40 % des soignants quittent la profession prématurément, un tiers d'entre eux ayant moins de 35 ans⁵. Les raisons sont bien connues : comme de nombreux postes ne sont pas pourvus, les soignants doivent soigner de plus en plus de patients gravement malades.

Forte dépendance vis-à-vis de l'étranger

Le système de santé ne fonctionnerait pas sans les infirmières et infirmiers titulaires d'un diplôme étranger. Cette grande dépendance est problématique. De plus, la Suisse prive ainsi d'autres pays du personnel soignant qu'ils forment et dont ils ont besoin pour leur propre population. Ces pays prennent de plus en plus de mesures pour que les soignants restent dans leur pays⁶.

La situation actuelle est inacceptable parce qu'il manque du temps pour des soins de qualité, sûrs et humains. Les soignants sont surchargés, épuisés et frustrés de manière chronique. De nombreux professionnels bien formés quittent la profession après quelques années. Nous avons besoin d'un nombre suffisant de soignants bien formés qui fournissent de bons soins dans le cadre de leurs compétences - dans toutes les institutions de santé. C'est le seul moyen de libérer plus de temps pour les soins aux malades et aux blessés.

¹ Rapport du Conseil fédéral du 9 décembre 2016 "Changement démographique en Suisse : champs d'action au niveau fédéral", [lien](#)

² Office fédéral de la statistique OFS Actuel (2015), Scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2015-2045, p. 6 ss., [lien](#)

³ Suisse Jobradar - 3e trimestre 2021

⁴ Personnel de santé en Suisse – rapport national 2021, [Link](#)

⁵ Obsan Rapport 01/2021, Personnel de santé en Suisse : sorties de la profession et effectif, Une analyse sur la base des relevés structurels de 2016 à 2018, [lien](#)

⁶ Flux de professionnels des soins étrangers, [lien Obsan](#)

Un « oui » aux soins infirmiers permettra de remédier à la pénurie de soignants et garantit la qualité des soins.

L'initiative sur les soins infirmiers veut remédier à la pénurie de soignants et garantir la qualité des soins. Elle sera mise en votation populaire le 28 novembre 2021.

Les exigences de l'initiative sur les soins infirmiers

1. Former davantage de soignants – lancer une offensive de formation

La Confédération et les cantons doivent investir dans la formation afin de former davantage de personnel soignant en Suisse et de réduire la dépendance de la Suisse vis-à-vis de l'étranger. Avec des indemnités de formation plus élevées, l'attrait des formations dans les soins augmente tout comme le nombre de femmes qui se réinsèrent professionnellement dans les soins.

2. Prévenir les abandons de la profession – améliorer les conditions de travail

Les conditions de travail doivent s'améliorer. Il faut des horaires fiables, des structures favorables aux familles et des possibilités de faire carrière. La rémunération doit être à la hauteur des exigences et de la charge de travail élevées.

Les infirmières et infirmiers doivent pouvoir facturer les prestations spécifiquement infirmières effectuées sous leur propre responsabilité. Pour de nombreuses prestations infirmières, la signature du médecin est inutile et représente une charge administrative.

3. Assurer la qualité des soins – garantir un nombre suffisant de soignants

La charge de travail excessive causée par le manque de professionnels qualifiés disponibles doit être réduite. Pour assurer la qualité des soins et la sécurité des patients, il faut un personnel infirmier suffisant dans tous les services. Des études scientifiques démontrent qu'il existe une corrélation directe entre la sécurité des patients et le niveau de formation du personnel soignant. Un personnel infirmier en nombre suffisant réduit le risque de complications et de décès ainsi que les souffrances inutiles des patients. Et c'est également payant sur le plan financier : il est ainsi possible d'économiser des coûts inutiles qui se chiffrent en milliards de francs occasionnés par des séjours hospitaliers évitables, excessivement longs ou répétés.

Une rémunération adéquate des prestations de soins est une condition préalable pour que les hôpitaux, cliniques psychiatriques, centres de réadaptation, établissements médico-sociaux (EMS) ainsi que les services d'aide et de soins à domicile puissent employer des soignants bien formés en nombre suffisant, améliorer les conditions de travail et verser des salaires adéquats.